

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis municipal N°05/2022- Arrêté d'imposition 2023
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances
5. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
6. Communication de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents 25
Excusés 9
Absent 0

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Général du 28 juin 2022

M. Daniel Emery demande une correction au point 10 divers et propositions individuelles sur la place vacante à l'ORPC il s'agit de la place de commandant ORPC de Nyon.

M. Jean-François Déruaz demande à la page 2 la correction suivante, exhorte la municipalité à procéder aux mises à jour des différents règlements pour les services industriels afin d'adapter les plafonds et que les taxes correspondent mieux aux charges.

Mme Isabelle Marechal demande un complément sur le point défibrillateur : il faut ajouter sur le site officiel des services sanitaires.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3. Assermentations éventuelles

Les citoyens suivants sont assermentés :

Fanny Blanchard

Francesco Crispino

Thomas Croisier

Claire De Goumoens

Ceci porte le nombre des membres du Conseil à 38.

4. Préavis N°05/2022- Arrêté d'imposition 2023

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

Mme Heidi Herzog précise que les calculs des impôts cantonaux directs est de 1‰ de l'estimation fiscale des immeubles, pour Tartegnin, ce sera la moitié de ce montant soit CHF 500.—par an pour un montant d'estimation fiscale de CHF 1 million.

Les montants sont dus au début de l'année civile entière.

Quand le canton parle d'immeubles, il comprend également les parcelles de vignes.

M. Yves Blanchard lit le rapport de la commission de gestion et finance.

Le président ouvre la discussion, M. Daniel Emery propose un amendement sur le point 9 pour adapter l'impôt sur les chiens à la ville de Rolle donc de passer de CHF 50.—à CHF 75.--.

Le Président passe au vote.

L'amendement est refusé à l'unanimité moins 2 oui et 7 abstentions.

Le Préavis N°05/2022 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

5. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux.

Enjeu : M. Emery n'a pas de communication la dernière séance ayant été annulée.

AIER : M. Nicolas Jaccoud n'a pu assister à la dernière séance mais a pris des renseignements sur le cours de la séance ; Les charges d'électricité ont déjà été votées avant les hausses annoncées, le budget va rester à peu près stable comme en 2022.

Région Nyon : Mme Danielle Colomb étant absente des informations seront données s à la prochaine séance du Conseil général.

ORPC : Mme Isabelle Marechal reporte que la séance sur le budget a vu une hausse significative due à une réorganisation, un engagement en intérim pour remplacer un responsable atteint dans sa santé, ainsi que Frs 200.000.-- prévu pour l'engagement de

deux collaborateurs, ce qui fait une répartition pour Tartegnin d'environ Frs 200.--par habitant. L'ORPC, s'est engagés à Paléo, pour l'Ukraine ainsi que pour le service d'eau de Bassins et Genolier durant la sécheresse.

Le Président passe la parole à M. Jean-Daniel Quiblier. En tant que boursier de Tartegnin, demande à la représentante de Tartegnin, il demande à la représentante de Tartegnin, Mme Isabelle Marechal, de faire la demande à la prochaine séance de l'ORPC que le cas des arriérés des montants dus depuis 2018, soit réglé au plus vite.

6.Communications de la Municipalité.

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Jayet.

M. Stéphane Jayet remercie les 4 nouveaux membres du Conseil, pour l'intérêt qu'ils portent à la commune et à l'aspect citoyen.

M. Stéphane Jayet en charge du dicastère des eaux rapporte que nous devons réfléchir au changement complet de la conduite principale de la rue du Terroir qui a lâché deux fois en peu de temps. Il faudra trouver un/e nouveau/elle ingénieur/e conseil pour la Commune M. Marc de Würstenberg partant à la retraite.

À propos du biogaz, la commune de Tartegnin est sur une dynamique de réflexion afin de savoir comment une petite commune comme peut jouer le jeu et dans quelles conditions, délais et moyens. Toujours dans les déchets, un concours pour obtenir des subventions de la SADEC a été ouvert ; Les idées pour optimiser le travail à la déchetterie ou hors site peuvent être partagées directement avec la Municipalité ou par la boîte qui se trouve au bureau communal.

M. Stéphane Jayet présente un visuel sur le comptage automobile effectué l'ensemble de la commune en juin 2022. Celui-ci peut être consulté au bureau communal, envoyé par mail ou discuté directement avec M. Jayet.

M. Le Président passe la parole à Mme Heidi Herzog.

Place du Terroir :

La Municipalité a décidé de protéger le pavage devant la fontaine de la place du Terroir avec une interdiction de parquer.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a décidé de soutenir la demande de la Municipalité et a fait publier les mesures dans la Feuille des Avis Officiels du 06.09.2022.

La plaque d'interdiction sera installée dès réception du fournisseur.

Parking des Pressoirs :

Une nouvelle plaque réglementaire sera installée pour l'interdiction de parquer aux camions et remorques. Ceci en dessous de la plaque mentionnant les limites de parage. En effet le panneau actuel sur le ((trottoir)) de la rue des Pressoirs n'est plus réglementaire.

Lettre concernant les chambres d'hôtes- Bed & Breakfast-Airbnb :

En complément de la lettre reçue récemment, nous vous rendons attentifs au fait que les plateformes Airbnb ont conclu une convention avec le canton de Vaud concernant l'encaissement de la taxe de séjour fixé à CHF 3.--.

Cette convention sera effective dès 2024. C'est l'Union des Communes Vaudoise qui sera en charge du suivi des communications, des encaissements et du transfert aux communes ou associations intercommunales.

Nous remercions tous les propriétaires qui nous ont répondu et incitons vivement tous celles/ceux qui ne l'ont pas encore fait de nous faire parvenir les informations.

Région Nyon est actuellement en train de préparer une nouvelle convention avec les communes adhérentes. Cette nouvelle convention devra également entrer en vigueur en 2024.

Dangers naturels :

Dans sa dernière séance du 29.09.2022, la Municipalité a rendu publique les cartes de dangers naturels élaborées par la DGE-UDN, Dangers naturels.

Les cartes ne sont pas mises à l'enquête et ne sont pas opposables mais seront publiés sur le guichet cartographique cantonal.

Pour le moment, nous vous invitons donc de venir consulter ces cartes pendant les heures d'ouvertures du guichet.

Un courrier dans ce sens vous sera adressé ces prochains jours.

Pour la Région de Rolle : Gilly, Tartegnin, Rolle, Essertines-sur-Rolle et Mont-sur-Rolle, il y aura un exercice de mise en conformité, sous l'égide du Chef de projet de la DGE-UDN, mais uniquement en 2023 voire en 2024.

Région de Nyon :

Action demi-tarif découverte.

A l'occasion de la semaine de la mobilité, la Région de Nyon réédite l'offre demi-tarif découverte qui permet d'obtenir au prix de CHF 33.-- un demi-tarif à l'essai, valable dans toute la Suisse. Cet abonnement est en vente aux guichets des transporteurs jusqu'au 23.10.2023. Attention : il faut présenter un bon à télécharger sur regiondenyon.ch/demi-tarif ou à retirer auprès du greffe des communes membres.

Boîte à idée à l'occasion de la semaine de la mobilité.

Région Nyon mène jusqu'au 31.10.2023 un sondage ((Quelle mobilité dans ma commune)). Une boîte à idées est à votre disposition au fond de la salle et également au bureau communal pendant les heures d'ouvertures ou vous pouvez y participer en ligne sur regiondenyon.ch/idees.

Il y a un nouveau membre pour le comité de direction pour la culture et le sport en la personne de Mme Valérie Jeanrenaud.

M. le Président passe la parole à Mme Sylvie Bois Mery.

La Bibliothèque de Rolle a un bilan positif de sa fréquentation, la création d'un service de navette appelé Navy book qui vous permet d'accéder à tous les documents gratuits depuis les bibliothèques de Coppet, Gland, Nyon et Rolle.

Concernant les transports scolaires, une chartre de comportement a été distribuée (surtout à Gilly, car c'est là qu'il y avait le plus de problèmes de comportement) ; Le travailleur social qui s'occupe des 11 communes est intervenu pour soutenir la personne responsable des transports.

ENJEU va déménager au 1^{er} décembre, il y a une très grande cohésion avec la nouvelle directrice.

M. le Président passe la parole à M. Cédric Gremaud.

La commune informe qu'il y a de nouveaux locataires dans le bâtiment communal ; Concernant la future auberge, la liste des entreprises auxquelles nous allons demander des soumissions pour pouvoir évaluer les coûts de transformation actuel a été actualisée. Il est bien entendu que les entreprises locales seront privilégiées. Le début des travaux sera en 2023 pour une ouverture en 2024 environ. Dans le même temps la recherche d'un futur tenancier sera faite.

Au sujet du projet Grandes Vignes, le Plan d'Affectation (PA) est mis à l'enquête dès ce jour pour une durée d'un mois, consultable sur rendez-vous au greffe municipal ou par informatique. D'ici environ 1 à 3 semaines le projet Grandes Vignes sera mis à l'enquête publique.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Blanchard.

Vu l'annonce de pénurie d'électricité et, par souci d'économie l'éclairage public sera éteint de 24h. à 5h. du matin depuis la nuit du 29 au 30 octobre. Le groupement forestier l'AGFORS ne peut plus fournir de bois de feu, si quelqu'un a besoin de bois de feu, veuillez contacter M. Pierre-Alain Blanchard ou se renseigner sur www.labellebuche.ch chez Chenuz à Montricher. Dans l'abri nous avons fait des taconnages en travaux d'urgence et pour l'entretien du sol.

7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-François Déruaz demande une précision sur le bon Région Nyon. Mme Heidi Herzog précise que c'est un demi-tarif fédéral donc pour tous les transports publics. Les cartes de transport sont pour les visiteurs, M. Stéphane Jayet précise que pour les personnes qui séjournent en camping, ou en hôtel minimum une nuit, reçoivent cette

carte qui permet d'avoir libre accès sur tout le district de Nyon, y compris jusqu'au Marchairuz gratuitement.

M. Olivier Sauzet demande quelle est la position de la Municipalité par rapport au projet des Grandes Vignes. De plus M. Sauzet s'interroge sur et les deux enquêtes qui vont se dérouler à peu près en parallèle : comment évaluer un projet alors que le règlement n'est pas en vigueur ? M. Cédric Gremaud répond que, la Municipalité à une position neutre et objective. Par rapport aux procédures c'est le règlement qui fait foi. Le sort du projet et celui du PA dépendra de vous. La Municipalité jugera les oppositions au projet, alors que le canton jugera les oppositions au PA.

M. Olivier Sauzet demande pourquoi le règlement du PA n'a pas été mis à l'enquête avant le projet. M. Cédric Gremaud qu'il était prévu de les mettre à l'enquête en même temps afin que chacun puisse se faire son propre avis sur l'ensemble.

M. Olivier Sauzet rapporte que lorsqu'il propose un projet dans le cadre de sa profession de promoteur, s'approche des autorités et celle-ci donnent une acceptation de principe au projet.

M. Stéphane Jayet ce n'est pas parce que l'on préavis positivement que l'on pousse le projet, on s'identifie simplement à la création outre de logements et à créer une source de revenus pour la commune, pour pouvoir descendre les impôts et voir ce qui peut se faire avec la dernière parcelle constructible.

M. Jean-François Déruaz pense qu'il faut dissocier les deux choses : le Plan d'Affectation et le projet immobilier. Le PA qui est proposé par la Municipalité et celle-ci ne peut rester neutre sur celui-ci. Le projet immobilier est une autre chose basée sur un règlement qui n'est pas encore accepté. La loi a changé avec la LATC et on peut mettre les deux à l'enquête en même temps ce qui permet d'avancer plus vite. C'est peut-être le désir du promoteur. C'est peut-être un avantage pour tous depouvoir visualiser vraiment le projet avec des gabarits ou avec des plans. Un PA étant plus difficile à visualiser. Il y avait une commission consultative dont il faisait partie. M. Déruaz estime malheureux de mettre les deux en même temps (la technique étant une chose, mais à un moment donné ce n'est pas la technique qui commande, c'est bel et bien les personnes).

M. Per Scharff- Hansen demande qui va décider. M. le Président répond qu'il y aura un préavis qui va passer au Conseil. La commission ad hoc présentera son rapport et le vote se fera normalement.

M. Stéphane Jayet confirme qu'il va y avoir un préavis pour le PA et le Conseil prendra la décision. Il y a eu une commission consultative pour la Municipalité, qui a fait son travail. Il y a une commission du conseil qui est déjà nommée et qui fera son rapport.

M. Daniel Emery rapporte que le plan général d'affectation doit être mis à jour tous les 15 ans selon la LATC.

L'échéance ayant été cette été, ne serait-il pas le moment de procéder à cette mise à jour afin de refléter cette nouvelle affectation en zone village. De plus, la Municipalité souhaite peut-être recréer d'autres surfaces au sud du village et autres dans la localité.

M. Cédric Gremaud informe qu'il y a beaucoup de dossiers pour 2023, mais que ce point sera considéré.

M. Georges Sintes demande si les conduites d'eau qui ont besoin de rajeunissements vont supporter 20% de population en plus.

M. Stéphane Jayet assure que oui, sans problème.

M. Jean-Daniel Quiblier informe que la Société de tir de Tartegnin est allée en finale de groupe à Winterthur. Il y avait 60 groupes dans plusieurs catégories, Tartegnin a terminé 10^{ème} sur 24 groupes. Il remercie la commune et la Municipalité d'avoir participé au déplacement et aux repas sur place.

Séance terminée à 21h 25

Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire



PA : Plan d'Affectation

LATC : Loi Cantonale des Aménagements et des Constructions